



Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-215900903-20250502-2025_40-AR

DEPARTEMENT DU NORD

--

COMMUNE DE BONDUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES

Nous, Maire de la Commune de BONDUES.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire certaines de ses attributions,

N° 2025-40

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ecole de musique

Tarifs

Vu la délibération n° 20-2-7 en date du 25 juin 2020 qui précise que le Conseil Municipal délègue au Maire le pouvoir et notamment de fixer, librement et dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de l'école de musique municipale

DECIDONS

Article 1

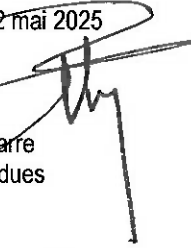
Les différents tarifs de l'école de musique municipale qui sont applicables à partir de septembre 2025 sont fixés selon le tableau ci-dessous.

Dans les catégories ci-dessous, sont considérées comme bonduaises, les familles qui acquittent au moins un impôt sur Bondues ainsi que les agents de la ville de Bondues.

Article 2

M. le Directeur Général des Services de la Mairie et M. le Trésorier Principale de Marcq-en-Barœul sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à M. le Préfet de la Région des Hauts de France, Préfet du Nord.

Fait à BONDUES, 2 mai 2025



Patrick Delebarre
Maire de Bondues

ECOLE DE MUSIQUE 2025-2026

TARIFS (coût à l'année) *

Année scolaire 2025-2026

		<u>ELEVES BONDUOIS</u>		<u>ELEVES NON BONDUOIS</u>	
Frais d'inscription par famille		56		68,50	
Cours dispensés:					
Formation musicale, Eveil, Découverte, Chorale		par personne inscrite	À partir du 3e élève	par personne inscrite	À partir du 3e élève
		62,75	31,50	78,50	39,25
Cours d'instruments :					
Cours de Guitare, piano, Cours de musique actuelle, jazz	Cycle 1	269		336,50	
	Autres cycles	303		378,75	
Cours d'instruments (autres)	Cycle 1	123		154,25	
	Autres cycles	146		182,25	
Majoration batterie + percussion	Cycle 1	61,50		77,25	
	Autres cycles	72,50		91,25	
Locations d'instruments :					
Location classique		134		168,25	
Location faible coût (instruments prix d'achat ≤ 400€)		67		84,25	

Réduction de 50% du prix des **cours d'instrument** pour (réduction non cumulable) :

- A) Les élèves jouant à l'harmonie depuis plus d'un an, sous condition d'assiduité
- B) A partir de la 3^e personne inscrite à l'école de musique, sur les cours les moins chers
- C) Les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750€ sur présentation de la dernière attestation CAF

Possibilité de paiement en 2 ou 3 fois uniquement pour les paiements en ligne ou prélèvements.

**les frais d'inscription et les frais de scolarité sont dus pour l'année complète même en cas de démission*